

ASSEMBLEE NATIONALE

13 janvier 2006

ENGAGEMENT NATIONAL POUR LE LOGEMENT - (n° 2709 rectifié)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 234

présenté par
M. Hamel

ARTICLE 5 *quater*

Dans l'alinéa 3 de cet article, substituer au mot :

« cinquième »

le mot :

« dixième ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.